

Réunion du Conseil Municipal
Mercredi 12 Octobre 2011 à 19 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 05/10/2011

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 octobre 2011

--- o0o ---

L'an deux mille onze, le douze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DUPOUY), de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, adjoint au maire en charge des finances (a procuration pour M. LASSUS, conseiller municipal), DUCASSE, Mmes BERBILLE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, Mme DUBUN, M. MARSAN, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : MM. DUPOUY, LASSUS, conseiller municipal (a donné procuration à M. BATS, adjoint au maire en charge des finances), MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle DAVERAT Caroline a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATIONS à l'ordre du JOUR

Administration Générale / Finances :

- **Délibération n° 1 :**
Modification des statuts de la Communauté de Communes « Compétence Petite Enfance »
- **Délibération n° 2 :**
Modification du tableau des Effectifs communaux «Création d'un poste d'ATSEM »

Education Associations Sports Animations :

- **Délibération n° 3 :**
Désignation d'un membre au collège «Elus municipaux » de la Régie Municipale des Fêtes et Animations.

Questions diverses :

- Présentation du projet «Plan Communal de Sauvegarde » pour la commune de TARTAS, par le Centre de Gestion des LANDES

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

La séance est ouverte à 19 h 30.

M. le Maire ouvre la séance et fait approuver le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2011. Puis un scrutin a eu lieu, Caroline DAVERAT a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est indiqué que :

- Patrice LASSUS a donné procuration à Dominique BATS, adjoint au Maire en charge des Finances.
- Philippe DUPOUY a donné procuration à M. Jean-François BROQUÈRES, Maire.

.../...

Jean-François BROQUÈRES :

Donne ensuite lecture des différentes questions inscrites à l'ordre du jour :

- Adoption de la modification des statuts de la Communauté, pour la prise de « Compétence petite enfance »,
- Création d'un poste d'ATSEM,
- Information « Régie fêtes et Animations »,

Et souligne l'importance de la dernière question, « Présentation du PROJET PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE » de TARTAS par les services du Centre de Gestion des LANDES. Ce dernier point avait fait l'objet d'une délibération sur le principe au premier semestre 2011, dossier suivi par Xavier DE ZANET adjoint au Maire.

Enfin, avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire présente les représentants du Centre de Gestion qui donneront les explications sur le « PCS » :

Messieurs PAQUERO, JULIÉ et LAFON.

DELIBERATIONS à l'ordre du JOUR

Délibération n°1 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays TARUSATE, compétence relative à la petite enfance

M. le Maire, indique que la Communauté de Communes a travaillé depuis trois ans sur la petite enfance, avec l'étude de la création d'un réseau d'assistantes maternelles, tout cela dans le cadre d'une réflexion sur la prise de Compétence « Petite enfance ».

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et L. 5211-20,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2011, relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes pour la prise de compétence « petite enfance », il convient que le Conseil Municipal de la Ville de TARTAS se prononce sur la nouvelle rédaction des statuts de la CCPT, concernant la compétence « petite enfance ».

Après débat, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Délibération n°2 : Tableau des effectifs de la Ville de TARTAS «création d'un poste d'ATSEM»

M. le Maire propose au Conseil Municipal de porter création d'un poste d'ATSEM, « agent territorial spécialisé des écoles maternelles ». Le nombre des postes ouverts sera donc de 4 postes au tableau des effectifs de la Ville, ce qui correspondra au nombre de classes de l'école maternelle du Groupe Scolaire « Jules FERRY ».

A l'unanimité des membres présents, il est donné un avis favorable.

Délibération n°3 : Désignation de membre au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des fêtes et animations et, commissions ou sous-commissions extra-municipales de la Régie.

Après une intervention de Dominique DEGOS, Présidente de la Régie municipale des Fêtes et Animations, sur la foire d'automne qui doit se dérouler le Samedi 15 Octobre 2011, M. le Maire propose de faire une modification dans le collège des élus siégeant au sein du Conseil d'Exploitation.

A l'unanimité des membres présents, Carine POLESE, Conseillère Municipale est désignée pour remplacer Patrice LASSUS, Conseiller Municipal.

Plan Communal de Sauvegarde :

Par délibération du premier semestre 2011, la Ville de TARTAS a souhaité confier au Centre de Gestion la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde sur la commune. Aujourd'hui, après signature de la convention, les services du CDG viennent présenter la démarche auprès des conseillers municipaux.

.../...

M. le Maire donne la parole à M. PAQUERO qui présente les différents points :

- Le contexte du PCS, à l'initiative de l'association des maires des Landes s'inscrit dans le droit fil du cadre juridique ou réglementaire d'Août 2004.
- Les risques majeurs (risques technologiques, risques naturels comme les tempêtes, séismes, mouvements de terrain, inondations, incendies de forêts, transports des matières dangereuses, ruptures de barrages, risques industriels, risques liés à la radioactivité, risques miniers...) à prendre en compte, la commune de TARTAS étant concernée par plusieurs d'entre eux.
- Le plan IODE.
- L'obligation du PCS, plan de prévention des risques naturels, le but, l'organisation du poste de commandement communal.

A l'issue de cette présentation, après quelques questions, M. le Maire remercie les intervenants pour leur exposé. Il est proposé un nouveau rendez-vous en début d'année 2012 pour des réunions avec un groupe de travail d'élus.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21 h 00.